

**SESSION DU CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE**  
**DES 18 ET 19 AVRIL 2011**

**MOTION RELATIVE**

**AU TRACE TGV PARIS/ORLEANS/CLERMONT/LYON**

L'accès à des modes de transport efficaces, rapides et respectueux de l'environnement est une des conditions essentielles de la croissance et du développement durable.

Le TGV permet de franchir les obstacles de la distance tout en étant une solution d'avenir face à l'épuisement des énergies fossiles et pour préparer la sortie du tout routier.

L'ouverture du Débat Public sur le choix du tracé de doublement de la ligne Paris/Lyon, à l'automne 2011, permet aux quatre millions d'habitants du centre de la France d'envisager enfin d'être desservis par la grande vitesse.

Parce que la question du TGV n'est plus seulement une question de transport, parce que l'aménagement du territoire national et européen doit être pensé de manière équilibrée et solidaire, parce que c'est aussi une question de dignité et d'égalité des droits, l'Auvergne affirme son souhait de desserte par la grande vitesse.

Le doublement du TGV Paris/Lyon par l'Auvergne et Clermont-Ferrand est donc un rendez-vous à ne pas manquer, à commencer par la création des conditions de l'unité nécessaire pour porter d'une seule voix le choix du tracé susceptible de desservir au mieux les intérêts de notre région, comme ceux de nos départements et de nos villes.

En ce sens, parmi les scénarios et les différentes variantes proposés par Réseau Ferré de France pour le futur TGV POCL (Paris/Orléans/Clermont/Lyon), l'Auvergne écarte avec fermeté les tracés les plus à l'Est qui ignorent Clermont-Ferrand et les trois villes préfecture ou sous-préfectures de l'Allier, de même que les villes d'Orléans, Bourges et Roanne, associées aujourd'hui aux démarches unitaires des régions Auvergne, Centre et Rhône-Alpes.

L'Auvergne écarte aussi toute hypothèse qui verrait un tracé présentant une option de raccordement par Macon, qui exclut l'Auvergne, et considère que seule est acceptable l'option de scénarios remplissant les conditions de dessertes et de désenclavement de l'Auvergne et de sa métropole, en concordance avec le projet TRANSLINE.

En conséquence, **Le Conseil régional d'Auvergne**, réuni en session plénière le 19 avril 2011 :

- affirme solennellement son soutien à l'hypothèse finale d'un tracé POCL le plus à l'Ouest et le plus au Sud possible.
- affirme qu'un tel choix garantira à la fois le désenclavement ferroviaire grande vitesse de l'Auvergne, de sa métropole régionale comme de son réseau de villes.
- demande au Gouvernement de donner la primauté aux impératifs d'Aménagement du territoire équilibré pour peser auprès de RFF et de la SNCF, afin que l'option optimale d'un tracé le plus à l'Ouest et le plus au Sud possible soit retenue.